

M. Toland

ad

Manu: J'attends donc
de vos nouvelles. Il paraît,
de moment même, qu'il y a
le DPT de façon de
nos propositions.

Note à M. le Ministre O. Long

To. - Phil. 821. AVA

02
7.10.65

Monsieur le Ministre,

Ainsi que vous le savez, le chef de l'Office philippin de la coordination économique a fait part, l'an dernier, à notre ambassadeur à Manille du voeu du gouvernement de voir la Suisse participer au développement économique du pays.

Le Département politique fédéral et nous-mêmes avons de suite pris l'avis des administrations et des milieux suisses intéressés. Il en ressort d'une part que ne sauraient, pour le moment, pas entrer en ligne de compte, ni la conclusion d'un accord de double-imposition, préconisé par certains, ni l'octroi de crédits à la République des Philippines. Il apparaît, en revanche, indiqué de profiter de la démarche de l'Office de la coordination économique pour proposer à Manille de négocier en bloc un accord de protection des investissements (préconisé par le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Association suisse des banquiers, les Holdings industrielles, la Société suisse des constructeurs de machines, l'industrie chimique et la Vereinigung der schweizerischen Philippinen-Firmen), une clause relative à l'étude de projets économiques et techniques (préconisée par Motor-Columbus et Elektro-Watt) et un arrangement concernant l'octroi de visas et d'autorisations de travail, etc. à nos concitoyens travaillant pour le compte de maisons suisses établies en Suisse ou aux Philippines (préconisé par les Holdings industrielles et la Vereinigung der schweizerischen Philippinen-Firmen notamment).

La question des visas étant en panne depuis assez longtemps - le Département politique n'a, en effet, pas réussi jusqu'ici à vaincre les obstacles nationalistes très vifs aux Philippines -, l'année 1965 étant, par ailleurs, celle d'élections présidentielles, genre USA, il ne sera guère possible d'espérer des progrès rapides, ni une compréhension particulière de la part de nos interlocuteurs pour nos desiderata, d'autant plus que notre balance commerciale est toujours en défaveur des Philippines. Il s'agira, sans aucun doute, dans ces conditions, d'inclure dans le paquet des négociations l'assurance que la Suisse est favorable aux efforts de développement philippins et d'offrir au gouvernement de Manille la garantie fédérale des risques à l'exportation, comme le propose le Vorort, et de faciliter ainsi la participation de nos maisons spécialisées et de l'industrie suisse à l'étude et à la réalisation de certains projets de développement philippins. Le Département politique fédéral s'est rallié à cette manière de voir et va nous soumettre incessamment des propositions concrètes, notamment en ce qui concerne l'accord de protection des investissements.

Je ne manquerai pas de vous informer, dès qu'elles nous seront parvenues.

9 juin 1965

Toland

Dodis

